



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Budget

Question écrite n° 47304

Texte de la question

M. Leonce Deprez, partageant les perspectives de son action ministerielle, demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales comment s'applique, actuellement, la mesure annoncée par M. le Premier ministre, en novembre 1995, tendant à faire payer, d'avance, les étrangers non résidents, en cas d'hospitalisation programmée et, donc, exception faite des cas d'urgence. Cette mesure concrète et facile à appliquer ayant été jugée de nature à contribuer au rétablissement des comptes de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47304

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 205